

## Les jetons de la Boulangerie Coopérative de la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans à Nantes

Gildas Salaün<sup>1</sup>

Dans les précédents numéros d'*Armor Numis*, nous avons eu l'occasion de montrer comme les jetons-monnaies et les monnaies de nécessité constituent des sources matérielles inattendues illustrant la vie économique, commerciale et sociale de notre région à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Mais, elles constituent également des témoins vivants de l'organisation caritative, ou plutôt coopérative, du milieu ouvrier.

A Nantes et dans la région nazairienne, à Trignac en particulier, de nombreuses sociétés civiles de consommation, parfois pourvues d'un restaurant coopératif, furent organisées sous l'impulsion, notamment, des mouvements syndicalistes. L'objectif était d'apporter une aide, principalement alimentaire, aux ouvriers (en cas de maladie, blessure, chômage ... des dispositions de soutien étaient également envisagées). Ainsi l'activité essentielle de ces organismes était d'acheter des denrées alimentaires en grandes quantités et de les revendre à des prix préférentiels à leurs sociétaires. Pour limiter le recours à l'argent et soutenir la trésorerie de la société, les membres devaient acquérir d'avance des bons de papiers et des jetons portant une valeur (exprimée soit en quantité de denrées, soit en monnaie) échangeables uniquement dans l'organisme émetteur. De même, ces jetons et ces bons pouvaient être distribués aux personnes dans le besoin. Ce système évitait que les dons d'argent ne soient utilisés pour autre chose que des produits alimentaires ...

Chaque ouvrier pouvait profiter des avantages de ces sociétés d'entraide. Pour cela, il devait s'acquitter d'une cotisation annuelle, et le plus souvent, un parrainage était indispensable. Mais dans le cas de grandes entreprises, l'adhésion à l'organisme coopératif était limitée à ses seuls salariés. C'était notamment le cas de la société des forges de Saint-Nazaire, des forges de Basse-Indre, mais aussi des chemins de fer d'Orléans.



(Cliché fourni par la Société Archéologique de Nantes et de Loire-Atlantique (N11-01), que je remercie vivement)

La gare d'Orléans à Nantes, photographiée entre 1885 et 1905 par l'abbé Soreau, enseignant au lycée Saint Stanislas.

---

<sup>1</sup> Je remercie Marie Lozano et Jean-François Caraës pour leur aide.

Fondée en 1838, la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans est la plus ancienne de France. Mais ce n'est qu'après de nombreux prolongements successifs que le train fit sa première arrivée à Nantes en 1851. Par convention avec l'État la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans (appelée alors Paris - Orléans) fusionne avec les quatre autres grandes sociétés ferroviaires (Est, Nord, Paris - Lyon - Méditerranée et Midi) pour créer la SNCF le 1<sup>er</sup> janvier 1938.

Cette Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans se dote d'une boulangerie coopérative, dont les statuts sont déposés le 22 février 1888. Son siège était situé à la gare d'Orléans à Nantes. En 1890, la Compagnie crée un syndicat de consommation des employés et ouvriers du chemin de fer d'Orléans à Nantes. C'est ce syndicat qui dirige la boulangerie coopérative. En 1893, la boulangerie coopérative construit un nouveau magasin après avoir sollicité une demande de prêt auprès de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans. « *Cette nouvelle société, fondée sous le patronage des principaux responsables des chemins de fer de Nantes, reçoit la caution morale des chefs de service de voie, d'exploitation et de réseau* ». (R. Gautier). En 1905, la boulangerie coopérative compte 1 100 adhérents. En 1910, 600 adhérents, son chiffre d'affaires annuel se maintient à 100 000 francs !

Cette coopérative est réservée aux employés et ouvriers du chemin de fer ainsi qu'aux agents retraités de la compagnie qui peuvent s'y procurer du pain, bien entendu, mais aussi de la braisette en échange de jetons métalliques.

Ces jetons sont assez courants aujourd'hui encore et se rencontrent dans bien des collections de numismates. Il en existe en cuivre, et d'autres, plus rares, en zinc ou en fer. Mais pourquoi ces deux métaux ? Et quel en était leur usage exact ?

Pour mémoire en voici le descriptif :

**Avers/ EMPLOYÉS DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS** en légende extérieure. En légende intérieure autour d'une étoile à cinq branches : **BOULANGERIE COOPÉRATIVE**.

**Revers/ NANTES**. Au centre la valeur faciale au dessus du numéro de matricule de la société contremarqué en creux ici **221**.



Musée départemental Dobrée, inv. 2005.8.1 et 2, don Bouchet (Clichés : Hervé Neveu-Dérottrie)

Jetons de cuivre. Pour le 1 kg : 3,79 g 27 mm ; pour le 1,5 kg : 4,75 g ; 28 mm.



Collection privée (clichés : Jacques Rideau que je remercie)

Jeton en zinc ou fer

L'article 20 des statuts, dont nous donnons la transcription ci-après, est entièrement consacré à ces piécettes. Il nous apprend notamment que les jetons en cuivre servaient exclusivement à l'acquisition du pain, tandis que ceux en zinc ou en fer étaient échangeables contre de la « braisette », c'est-à-dire du charbon de bois.

Signalons enfin que « *le règlement des marchandises est effectué, tous les mois, par une retenue sur salaire dans les différents services ou travaille l'adhérent, ce qui montre bien la cohésion entre la coopération et l'entreprise des chemins de fer* » (R. Gautier).

### Extrait des statuts Archives Départementales de Loire-Atlantique, 1 X 1798

**Article 20 des statuts de la boulangerie coopérative des chemins de fer d'Orléans à Nantes et environs :**

*Le pain sera fourni à chaque Sociétaire à son domicile ou à la boulangerie, sur la présentation et en échange de jetons en cuivre portant son numéro de matricule.*

*Chaque jeton correspondra à un poids déterminé, ce poids sera indiqué sur le jeton. Il en sera remis contre reçu à chaque Sociétaire, suivant sa demande.*

*La braise sera livrée contre la remise des jetons en zinc, chacun de ces jetons portera le chiffre de la quantité à laquelle il donnera droit.*

*Il est interdit aux Sociétaires de vendre céder ou donner, sous quelque prétexte que ce soit, des jetons qui leur seront délivrés, à peine d'exclusion, le poids ne sera pas exigible pour le pain de un kilo.*



Cliché Gildas Salaün, collection privée

Bouton d'uniforme des employés de la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans

#### Bibliographie :

- Javayon Jacques, « Le chemin de fer à Nantes », *Annales de Nantes et du Pays Nantais*, n° 294, 4<sup>e</sup> trimestre 2004, pages 4 à 16.
- R. Gautier, *Les coopératives dans le mouvement ouvrier de la Basse Loire jusqu'aux années 60*, juin 1995.